



Rapport de la 22ème réunion des points de contact arabes du Codex

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation (5) du rapport de la 21ème réunion des points de contact arabe, tenue virtuellement le lundi 05 février 2024, qui précise :

"La vingt-deuxième réunion des PCC arabes se tiendra à une date qui sera déterminée ultérieurement en coordination avec le GFoRSS."

Cette réunion de coordination s'est tenue virtuellement le lundi 26 février 2024 pour préparer la réunion (54) du Comité du Codex Alimentarius sur l'hygiène alimentaire (CCFH54), avec la participation des représentants des pays arabes suivants :

1. Jordanie
2. Emirats Arabes Unis
3. Bahreïn
4. Soudan
5. Syrie
6. Oman
7. Qatar
8. Liban
9. Libye
10. Maroc
11. Yémen

Ainsi que des représentants d'AIDSMO, GFoRSS et GSO.

La réunion a été ouverte par le représentant de l'AIDSMO/coordonnateur de l'initiative arabe du Codex, dans un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés d'avoir honoré l'invitation à participer, notant que la réunion était consacrée à l'analyse des points de l'ordre du jour de la 54e réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH54) qui se tiendra à Nairobi, République du Kenya, du 11 au 15 mars 2024. Il a également salué les efforts déployés par le professeur Samuel Godefroy, président de GFoRSS, l'ingénieur Nesma Shannak, représentante de la Jordanie, et l'ingénieur Ali Al-Ghafri, représentant d'Oman, pour préparer les présentations de la réunion.

Les points de l'ordre du jour de la réunion ont été approuvés comme suit :

| Point de l'ordre du jour | Sujet |
|--------------------------|--|
| Objet 1 | Mot d'ouverture et adoption de l'ordre du jour : Coordonnateur de l'Initiative du Codex arabe |
| Article 2 | Examen et analyse des points de l'ordre du jour du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH54) |

Au cours du deuxième point de cette réunion, les points suivants qui seront présentés lors de la 54ème réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH54), qui intéressent les pays arabes, ont été examinés et analysés comme suit :

Point 5 de l'ordre du jour : Ce point a été introduit par le professeur Samuel Godefroy, qui a discuté des lignes directrices pour la surveillance des Escherichia coli productrices de Shiga toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les germes. avec la proposition pour les légumes à feuilles frais et l'Annexe VI sur les germes, tandis que le Professeur Samuel a noté que l'avant-projet et les annexes pour le bœuf cru, le lait cru et le fromage au lait (CXG 99-2023) ont été adoptés par la Commission du Codex Alimentarius lors de sa 46e session, et les annexes sur les légumes-feuilles et les germes ont été renvoyées à l'étape 2/3 pour être reformulées et distribuées aux pays pour commentaires, et un groupe de travail électronique a été formé pour traiter cette question, présidé par la République du Chili et coprésidé par Nouvelle-Zélande, Kenya et États-Unis d'Amérique.

Point 6 de l'ordre du jour : Ce point a été présenté par l'ing. Ali Al-Ghafri, représentant d'Oman sur les Lignes directrices pour l'utilisation et la réutilisation sûres de l'eau dans la production et la transformation des aliments (Annexe II sur les produits de la pêche à l'étape 4 et Annexe III sur les produits laitiers à l'étape 4). Ing. Ali a noté que la Commission du Codex Alimentarius, lors de sa 46e session en 2023, a adopté le projet proposé de la partie générale des lignes directrices et son annexe 1 sur les produits frais. Il a ajouté que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, lors de sa 53e réunion (CCFH53), a formé un groupe de travail électronique (GTE) (présidé par l'Union européenne et coprésidé par le Chili et la Fédération internationale du lait) pour développer davantage l'Annexe II (produits de la pêche) et commencer à développer l'annexe III (lait et produits laitiers).

Point 8 de l'ordre du jour : Ce point a été introduit par le professeur Samuel Godefroy, qui a présenté le projet de lignes directrices proposées pour les mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels à l'étape 4, et a noté que ce projet, comme convenu lors de la 53e réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH5), a été préparé par le Groupe de travail électronique (présidé par le Kenya et coprésidé par la Bolivie et le Nigéria). Il a été distribué en deux étapes pour commentaires et amendements.

Point 9 de l'ordre du jour : Cet article a été présenté par l'ing. Nesma Shannak, représentante de la Jordanie, qui a discuté de l'harmonisation des textes du Codex préparés par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) avec les Principes généraux révisés d'hygiène alimentaire (CX/FH 24/54/10). Lors de sa 45e session en 2022, la Commission du Codex Alimentarius a adopté la révision la plus récente et la plus complète des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) et a demandé au CCFH de lancer le processus d'harmonisation, et le Royaume-Uni a accepté de proposer des options pour la méthodologie d'harmonisation pour assurer la cohérence entre les textes sans modifier les spécifications.

Cet élément comprenait un groupe d'interventions, dont les représentants des Émirats arabes unis et d'Oman.

Enfin, les conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

1. Inclusion de tous les documents et présentations présentés lors de la réunion dans le plateforme de l'Initiative du Codex arabe (www.Arabcodex.com).
2. Remerciant le professeur Samuel Godefroy, président de GForSS, ing. Nesma Shannak, représentante de la Jordanie, et l'ing. Ali Al-Ghafri, représentant d'Oman, pour avoir préparé et présenté une analyse des points de l'ordre du jour de la 54e réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH54).
3. Les PCC arabes fournissent au Secrétariat de l'Initiative arabe du Codex toutes observations ou commentaires sur les points de l'ordre du jour de la 54ème réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire afin qu'ils puissent être partagés avec les autres points focaux pour coordonner la position arabe à leur sujet.
4. La 23ème réunion des PCC arabes se tiendra à une date qui sera déterminée ultérieurement en coordination avec GForSS.